Conditions générales d'utilisation

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DU SERVICE DE LOCATION DE VELOS DE LA VILLE DE LORIENT « VéLO »

ARTICLE 1 – Objet du service « VéLO »

- AGORA Services gère pour le compte de la Ville de LORIENT le service de location de vélos partagés dénommé « VéLO ». Ce service comporte des prestations de locations humanisées courte et longue durée, et des prestations de location automatique de courte durée.
- Le service « VéLO » est ouvert pour un usage strictement urbain et pour les espaces ouverts à la circulation routière, excluant notamment les pratiques VTT ou inadaptées à la pratique du vélo de « ville » (descente d'escalier, circulation sur et dans les espaces verts…) et, le cas échéant, sanctionnées par le code de la route.

ARTICLE 2 – Modalités d'accès au service « VéLO »

- Le service « VéLO » est accessible aux personnes âgées de plus de 16 ans, reconnaissant être aptes à la pratique du vélo et n'avoir aucune contre-indication médicale.
- Pour les utilisateurs mineurs, le tuteur légal du titulaire de l'abonnement s'engage aux termes des présentes conditions à endosser toute responsabilité pour tout dommage causé directement ou indirectement par le mineur du fait de l'utilisation du Service « VéLO ».
- Les codes d'accès et la carte d'abonnement sont strictement personnels, et permettent au client de retirer, d'utiliser et de restituer un vélo au point de départ de celui-ci – y compris pour les stations automatiques (VLS). Le client est gardien du vélo qu'il utilise dans le cadre du service « VéLO ».
- Le service est accessible dans la limite des vélos disponibles dans chaque station ou boutique « VéLO » ne pourra être tenu pour responsable en cas de défaut d'approvisionnement en vélos d'une station automatique ou d'une boutique.

ARTICLE 3 – Tarifs et modalités de paiement

- Les tarifs des prestations de services sont affichés en boutique et sont disponibles sur le site Internet de « VéLO » (www.lorient-velo.fr)
- Pour la location humanisée en boutique, la durée de location est définie contractuellement et le prix du service est fixé lors de la signature du contrat selon la durée de location choisie. L'encaissement de la totalité de la somme à percevoir par « VéLO » s'effectue au moment de la signature du contrat.
- Le service « VéLO » ne peut pas effectuer de remboursement après acceptation du contrat par le client.
- Le Service « VéLO » ne propose pas de gratuités ou des conditions tarifaires plus favorables.
- Les offres « Découverte » et « Liberté » sont disponibles en boutique dans la limite des stocks disponibles. Les conditions générales d'obtention de ces offres sont disponibles en boutique.
- Pour la location automatisée de vélos en libre-service (VLS), le règlement du montant dû par le client intervient, après la restitution du vélo en station automatique, par prélèvement sur le compte bancaire rattaché à la carte bancaire du client ayant servi lors de la souscription. Le montant correspondant à l'ensemble des consommations cumulées par le client fera l'objet d'une seule opération de prélèvement.
- Pour les clients occasionnels du service VLS, un code « VéLO » est délivré. Ce code est valable 7 jours à compter de la date et heure de création du compte.
- Pour les clients abonnés en boutique le montant des heures d'utilisation du vélo est prépayé sur le compte client : dans ce cas le dépôt est au minimum de 5 € lors de la souscription. Le système bloque l'accès temporairement au service si le compte est inférieur ou égal à 0 €. Le compte client se recharge en boutique et par Internet.
- Avant chaque location en boutique ou en station libre-service, un dépôt de garantie est demandé préalablement à toute mise à disposition d'un vélo. Il est versé à la signature du contrat et restitué en fin de contrat, au retour du vélo, déduction faite des frais de remise en état en cas de dégradations ou d'un retard dans le retour du vélo supérieur à 24 heures.

Le montant du dépôt de garantie est communiqué à l'usager lors de la location d'un vélo ou boutique, ainsi que dans les conditions générales disponibles en consultation sur le site internet du service.

Le montant du dépôt de garantie ou caution est encaissé uniquement pour les locations supérieures à un mois.

ARTICLE 4 – Obligations des Parties

- AGORA Services s'engage (selon les termes du marché):
  - ● à fournir le service selon les Conditions Générales d'Utilisation (C.G.U.) décrites dans ce document
  - ● à déployer ses meilleurs efforts afin d'assurer la permanence et la qualité du service proposé avec les moyens mis à sa disposition.
- La responsabilité d'AGORA Services ne peut pas être engagée :
  - ● en cas de mauvaise utilisation par le client des services proposés
  - ● en cas de non-respect par le client de ses obligations au terme des présentes conditions générales de vente et d'utilisation du service
  - ● en cas d'utilisation du service par une personne non autorisée
  - ● en cas de panne, de saturation, de dysfonctionnement ou de suspension pour maintenance affectant les réseaux de radiotéléphonie publique numérique GSM, GPRS, i-mode, SMS ou toute nouvelle génération de réseaux exploités par l'opérateur mobile du client
  - ● en cas de force majeure
- Le client s'engage :
  - ● à utiliser le vélo dans les limites du territoire convenues lors de l'établissement du contrat et dans le respect des présentes C.G.U. du service « VéLO »
  - ● à assumer la garde du vélo qu'il a loué et à verrouiller le système antivol fourni avec le vélo, dès qu'il interrompt l'utilisation du vélo, en englobant la poutre du vélo et un point fixe solidement implanté dans le sol (ou mur)
  - ● à respecter les bonnes règles de sécurité et en particulier, à porter, même s'ils ne sont pas obligatoires en zone urbaine, des équipements de protections (casques, gants, gilets réfléchissants …)
  - ● à restituer le vélo dans les délais conformes à la durée d'utilisation autorisée. En cas de non restitution du matériel loué, de perte, de vol ou de détérioration du matériel loué, « VéLO » se réserve le droit d'encaisser le dépôt de garantie et de facturer des suppléments au client selon les termes et modalités prévus à l'article 8
  - ● à restituer le vélo à tout moment, à la première demande de « VéLO » effectuée par téléphone, SMS, Texto ou par courriel/courrier
  - ● à déclarer toute perte, vol ou autre problème relatif au matériel loué et à le signaler à « VéLO » dans les plus brefs délais, et au maximum dans les 12 heures suivant la survenance de l'événement, le vélo restant en tout état de cause sous sa responsabilité selon les termes des articles 4 et 6 des présentes C.G.U.
  - ● Le client s'interdit toute réparation, modification ou transformation pouvant rendre le vélo impropre à sa destination

ARTICLE 5 – Restrictions à l'usage du service

- Il est interdit au client de prêter, louer, céder son code d'accès ou sa carte d'abonnement et/ou de les utiliser de quelque autre façon que celle prévue aux présentes C.G.U.
- Le client est autorisé à utiliser le vélo selon les termes des présentes pour autant qu'il en fasse un usage raisonnable, ce qui exclut notamment :
  - ● toute utilisation à l'extérieur du territoire défini lors de la contractualisation,
  - ● toute utilisation contraire aux dispositions de la réglementation routière applicable,
  - ● toute utilisation sur des terrains ou dans des conditions de nature à endommager le vélo, toute charge supérieure à 5 kg (contenu panier),
  - ● le transport de quelque passager (sauf pour les vélos en longue durée, où un siège porte enfant peut être loué)
  - ● toute utilisation du vélo pouvant mettre en péril le client ou des tiers,
  - ● tout démontage ou tentative de démontage de tout ou partie du vélo, et plus généralement, toute utilisation anormale d'un vélo en milieu urbain.

ARTICLE 6 – Responsabilités et déclarations du client

- Le client ou son représentant légal est seul et entier responsable des dommages causés par le vélo ou de l'utilisation qui en est faite pendant toute la durée d'utilisation, y compris lorsque celle-ci excède la durée d'utilisation autorisée.
- Tout retard supérieur à 24 heures par rapport à l'heure limite de restitution du vélo, en fonction de la formule choisie par le client, est considéré comme un cas de disparition du vélo, justifiant l'encaissement par « VéLO » du dépôt de garantie et la facturation du complément permettant de couvrir l'intégralité des coûts d'achat du matériel loué par « VéLO », selon les termes et modalités prévues à l'article 8.
- En cas de disparition du vélo dont il est responsable, le client a l'obligation de signaler cette disparition, le vélo demeurant sous sa pleine et entière responsabilité. En particulier le client doit établir une déclaration auprès des services de police.
- En cas d'accident et/ou incident, notamment mécanique, mettant en cause le vélo, le client a l'obligation, de signaler les faits dans les plus brefs délais auprès de « VéLO ». Cependant, le vélo reste sous sa responsabilité jusqu'à sa remise en mains propres à un représentant du service ou son retour à la station automatique (VLS) de départ.
- Le client, qui égare son code d'accès lors d'une location en formule « Découverte », perd son droit à la location avec ce code. Pour pouvoir continuer à utiliser le service, il a l'obligation de racheter un code d'accès. S'il se trouve dans l'incapacité de rendre le vélo en station automatique, il a l'obligation de prendre contact dans les plus brefs délais avec une personne du service « VéLO » après avoir sécurisé son vélo. La location court jusqu'à la restitution du vélo en station automatique par une personne du service « VéLO »
- En cas de perte ou de vol de la carte d'abonnement, le client doit prévenir le plus rapidement possible AGORA Services, gestionnaire du service « VéLO », au 02 97 89 05 84 (journée) et au 06 74 95 99 40 (numéro d'astreinte en dehors des heures d'ouverture des boutiques) ou auprès de la boutique du Cours de Chazelles, qui bloquera la carte pour la rendre inutilisable. Le client reste responsable de toute location de matériel qui aurait été effectuée par un tiers ou par lui-même avant le blocage de la carte. Une demande de duplicata devra être faite auprès du service VéLO. Le client a l'obligation de faire activer le duplicata de la carte d'abonnement à la boutique « VéLO » du Cours de Chazelles. Durant la période de demande de duplicata, de fabrication et d'envoi de la carte, le client ne pourra accéder au service. Aucun dédommagement ne sera engagé pour compenser cette période d'inaccessibilité au service. La somme prépayée présente sur le compte du client au moment du blocage de la carte d'abonnement est conservée.
- Le vélo retiré en station automatique étant placé sous la responsabilité du client, ce dernier s'engage à procéder, préalablement à l'utilisation effective du vélo, à une vérification élémentaire de ses principaux éléments fonctionnels apparents notamment, et de façon non limitative : la bonne fixation de la selle, des pédales ; le bon fonctionnement de la sonnette, des freins et de l'éclairage ; le bon état général du cadre et des pneumatiques.
- Lors de la prise du vélo en libre-service (VLS), le client a 6 minutes pour vérifier le bon état général du vélo et à défaut de redéposer le vélo dans la station automatique. Au-delà, il sera considéré comme responsable des dégradations constatées.
- Le client déclare qu'il est bien titulaire d'une police d'assurance de responsabilité civile.
- Le client s'engage à prévenir immédiatement « VéLO » en cas de changement affectant les informations nécessaires à la gestion de son abonnement (numéro de téléphone, adresse, informations relatives au compte bancaire associé, profil tarifaire...). A défaut, aucun dysfonctionnement qui en serait la conséquence ne pourra être reproché à « VéLO ».
- Le client s'engage à laisser un numéro de téléphone par lequel il pourra être contacté par une personne du service « VéLO » autant que de besoin. Il s'engage à prévenir « VéLO » de tout changement de numéro de téléphone.
- Le client louant un vélo pour une durée supérieure ou égale à 4 mois consécutifs s'engage à présenter le vélo en boutique « VéLO » tous les 3 mois pour une visite obligatoire de contrôle de l'état de celui-ci. Les dégradations constatées sur le vélo, hors usure normale, seront à la charge du client. Les réparations seront réalisées uniquement par « VéLO » et facturées au client, conformément à la grille de réparation consultable en boutique « VéLO ».
- La signature du formulaire d'abonnement par l'utilisateur indique que ce dernier a pris connaissance et souscrit entièrement et sans réserve d'aucune sorte au contenu des présentes C.G.U.

ARTICLE 7 – Droits réservés à « VéLO »

- « VéLO » se réserve le droit de refuser l'accès au service à quiconque ne satisfait pas les présentes C.G.U., sans être tenu de fournir aucune autre justification.
- Conformément aux dispositions des articles 4, 5 et 6, toute responsabilité de « VéLO » liée à l'utilisation que le client pourrait faire d'un vélo, ou des dommages que le client pourrait causer à lui-même ou à des tiers du fait de l'utilisation d'un vélo, est entièrement exclue.

ARTICLE 8 – Pénalités

- Au début de chaque durée de validité, le client autorise par avance « VéLO » à solliciter le prélèvement d'un dépôt de garantie (montant forfaitaire communiqué à l'usager lors de la location d'un vélo ou boutique, ainsi que dans les conditions générales disponibles en consultation sur le site internet du service), dans les cas et selon les conditions ci-après détaillées et limitativement énumérées : détérioration du vélo par lui-même ou un tiers pendant la période de location, usage frauduleux, non restitution du vélo dans les 24h suivant la date limite de restitution du vélo et/ou vol du vélo dont le client avait la responsabilité ou tout autre manquement de ce dernier aux présentes C.G.U.
- Dans le cas où les préjudices subis excéderaient le montant du dépôt de garantie, le montant des réparations en sus sera à la charge du client et lui sera facturé.
- Des pénalités telles que détaillées en boutique sont appliquées à la restitution du vélo. Ces pénalités seront payées en sus de la location lors d'un retour en boutique après contrôle du vélo par une personne du service « VéLO ». Elles seront facturées au client ou prélevées sur son compte bancaire, en cas de constatation d'un manquement du client à ses obligations au titre des présentes C.G.U.
- Le client s'engage à signaler toute modification de son rapport avec l'institution émettrice de la carte bancaire utilisée ou avec la banque dont les coordonnées ont été fournies dans le cadre des présentes C.G.U., susceptible d'affecter pendant la durée de validité la bonne fin de l'autorisation de prélèvement consentie par ladite banque.

ARTICLE 9 – Confidentialité des données

- « VéLO » s'engage à respecter la réglementation en vigueur en matière de traitement et stockage des données personnelles et confidentielles, et notamment la loi du 6 janvier 1978 « Informatiques et Libertés ».

Conformément à cette même loi, le client bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent, en écrivant à « VéLO », 16 cours de Chazelles 56100 LORIENT.

ARTICLE 10 - Règlement des litiges

- Le client peut effectuer une réclamation dans un délai de trois mois à compter de la date des faits au sujet desquels il effectue sa réclamation. Les présentes CGU sont soumises à la loi française. Tout différend relatif à leur exécution et à leurs suites éventuelles sera soumis à la juridiction des tribunaux compétents auxquels les Parties font expressément attribution de compétence, y compris en cas de référé, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Toute réclamation devra être envoyée à l'adresse de AGORA Services – service « VéLO » – 2A, boulevard Franchet d'Esperey - BP 90113 - 56101 LORIENT Cedex

ARTICLE 11 – Modifications des présentes C.G.U.

- Les clients référencés du service « VéLO » seront informés de toute modification des présentes C.G.U. sur le site Internet du service : www.lorient-velo.fr

Date d'édition des présentes CGU : 1er Janvier 2014

Impression : IOV

Situer le service Vélo

B Boutique (cours de Chazelles)



Stations Vélo libre-service (Gare et Quai des Indes)



Abris couverts gratuits



Stationnements sécurisés payants



Libre comme un poisson dans LO! rient

Quelques conseils clés

Pour stationner son vélo en ville :

Pensez à sécuriser votre vélo, même pour quelques minutes d'arrêt, même dans des endroits très fréquentés.

Pour ce faire :

- **Si vous louez un vélo en libre service :** tirez le câble antivol, enroulez-le autour d'un point fixe, et enclenchez-le dans le point.
- **Si vous louez un autre type de vélo :** pensez à bien l'attacher à un point solide fixe (arceau vélo, poteau, grille…) avec l'antivol câble relié au cadenas de la roue.

Pour circuler en toute sécurité :

- Respectez bien le code de la route (stop, sens interdit), roulez à droite, indiquez vos changements de direction en tendant le bras, maîtrisez votre vitesse et gardez vos distances
- Evitez les angles morts
- Attention sur les giratoires et les tourne-à-droite

En cas de problème avec le matériel loué, contactez le :

02 97 89 05 84

N° d'astreinte : 06 74 95 99 40

véLO an oriant

MODE D'EMPLOI 2015



Un service de la Ville de Lorient - www.lorient-velo.fr
Gestion et exploitation par AGORA Services











Libre comme un poisson dans LO! rient

VéLo an oriant

Qu'est ce que le service Vélo ?

Pour les déplacements urbains,
mieux vaut opter pour le vélo : rien de plus malin et écolo que le vélo !

- Pratique
- Économique
- Écologique

Avec une boutique, plus de 200 vélos en location équipés d'une gamme variée d'accessoires, le vélo vous facilite la route et s'adapte à vos besoins … service compris !

Comment ça marche ?

2 possibilités de location pour 2 types de besoins :

1. **Location de** *Vélo en Boutique* — Pour des besoins réguliers tout au long de l'année
2. **Location de** *Vélo en Libre-service* — Pour des besoins ponctuels

Vélo en Boutique

Rendez-vous à la boutique VéLO,
16, Cours de Chazelles

Découvrez nos formules « Découverte » et « Liberté » en boutique

Horaires d'ouverture

Période hivernale du 1er oct. au 30 avril	Période estivale du 1er mai au 30 sept.
Lundi au samedi	*Lundi au dimanche*
9h -13h 14h -18h	9h -13h 14h -19h
Fermé le samedi en décembre et janvier	

3 types de vélos sont à votre disposition :

. vélos de ville (adultes et enfants)
. vélos à assistance électrique
. vélos pliants

Choisissez librement votre formule de location :

à la journée · *à la semaine* · *au mois* · *au trimestre* · *à l'année*

Tarifs des vélos loués en boutique

Vélos de ville et vélos pliants	Journée (1)	2 jours (1)	3 jours (1)	Semaine (2)	Mois	Trimestre	Année
Plein tarif	5,00 €	9,00 €	12,00 €	15,00 €	34,00 €	64,00 €	154,00 €
Tarif réduit intermodal (abonné CTRL, TIM, SNCF*)				7,50 €	17,00 €	32,00 €	77,00 €
Tarif réduit social et étudiant (4)				7,50 €	17,00 €	32,00 €	77,00 €
Vélos à assistance électrique							
Plein tarif	10 €	15 €	20 €	30 €	66 €		
Accessoires							
Siège bébé (loué avec vélo)	1,00 €	2,00 €	3,00 €	5,00 €	10,00 €		
Remorque enfant (loué **avec** vélo)	3,00 €	5,00 €	7,00 €	9,00 €			
Remorque enfant (loué **sans** vélo)	7,00 €			15,00 €			
Casques et gilets réfléchissants	Gratuit						
Caution (3)	Chèque bancaire ou espèces						
Pièces nécessaires	Pièce d'identité et justicatifs pour bénéficier des tarifs réduits						

(1) La location s'entend en horaires d'ouverture de la boutique
En cas de fermeture de l'agence(dimanche et jours fériés en période hivernale), le jour férié est « offert » à l'usager
(2) Location pour 7 jours consécutifs.
(3) Le montant de la caution est fonction de la catégorie de vélo : les tarifs sont consultables à la boutique
(4) Le tarif social s'applique aux allocataires du RSA et aux demandeurs d'emploi. La caution est réduite pour le tarif réduit social et étudiant.
*CTRL: Compagnie de Transports de la Région Lorientaise - *TIM: Transports Interurbains du Morbihan

Vélo en Libre-service

Des vélos sont également disponibles en libre-service **7 jrs/7 & 24 h/24** dans les stations Gare et Quai des Indes.

Plusieurs formules de location possibles :



Vélo mode d'emploi :

Pour retirer un vélo, il vous suffit d'accéder à la borne d'accueil, devant la station, muni de votre carte bancaire. Suivez ensuite les instructions sur l'automate bancaire. Puis rendez-vous à l'intérieur de la station pour accéder à votre vélo, et vous voilà parti !
Vous pouvez aussi obtenir un badge auprès de la boutique du service.

Pour restituer le vélo, vous devez vous rendre à la station où vous l'avez emprunté et le remettre dans la borne en prêtant attention au bon verrouillage du vélo : un message doit apparaître sur le boîtier du vélo vous indiquant le verrouillage et un signal sonore long vous confirme la fin de location du vélo.

ⓘ Un vélo peut être loué maximum 24 h consécutives



Tarifs des vélos libre-service

Location de vélo en libre-service	2 heures	12 heures	24 heures
Plein tarif	1,00 €	3,00 €	5,00 €

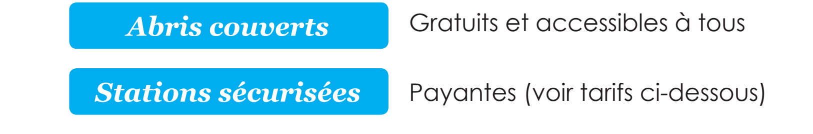
La formule vélo 24/24 reste une formule occasionnelle, en conséquence de quoi il n'est pas proposé de formule de fidélisation.
Le tarif à la journée est voisin du tarif pratiqué en boutique. Tout dépassement d'horaire est facturé au tarif supérieur.



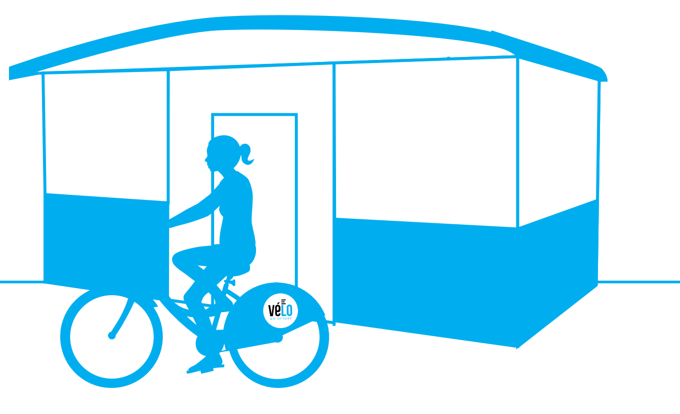
Votre vélo à l'abri

La Ville de Lorient a mis en place des abris pour vous permettre de **stationner votre vélo personnel ou loué**, proposant chacun 10 ou 20 places. Ils se situent à proximité des bâtiments publics et d'équipements culturels et sportifs (voir carte au dos).

Il existe deux formules d'accueil des vélos dans les abris :



Abris couverts — Gratuits et accessibles à tous
Stations sécurisées — Payantes (voir tarifs ci-dessous)



Tarifs de la consigne collective

	Semaine	Mois	Trimestre	Année
Plein tarif	5,00 €	12,00 €	24,00 €	62,00 €
Usager d'un vélo en location	2,00 €	5,00 €	12,00 €	21,00 €
Tarif réduit intermodal (abonné CTRL*, TIM, SNCF*)	2,50 €	6,00 €	12,00 €	31,00 €
Tarif réduit social et étudiant (4)	2,50 €	6,00 €	12,00 €	31,00 €

Concernant la consigne collective, les badges d'accès sont à récupérer à la boutique.
(4) Le tarif social s'applique aux allocataires du RSA et aux demandeurs d'emploi.
*CTRL: Compagnie de Transports de la Région Lorientaise - *TIM: Transports Interurbains du Morbihan